

PROJET de contrat pour la concession du service des Pompes Funèbres à Saint-Denis

Le MAIRE. - Je donne la parole à M. GIGANT, rapporteur, en signalant que c'est M. le Receveur Municipal qui a demandé qu'un contrat en bonne et due forme soit passé avec M. HUGUET.

M. GIGANT. - Le contrat de M. HUGUET, pour la concession du service des pompes funèbres, est arrivé à expiration et le concessionnaire a demandé une révision des tarifs préalablement au renouvellement de son contrat.

Le Conseil Municipal a déjà examiné la question et s'est prononcé pour une augmentation de tarifs sur laquelle nous ne reviendrons plus.

Le projet qui vous est soumis consacre ainsi cette augmentation tout en assurant à la Ville de Saint-Denis la certitude d'avoir un service de pompes funèbres pendant au moins trois ans.

Nous vous demandons donc d'approuver le projet de convention qui vous est présenté./.

Après avoir donné lecture du projet de convention qui lui est présenté par M. HUGUET, le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'adopter.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de M. GUINOT qui s'est abstenu./.